

Ancienne décharge

M. SYLVESTRE informe l'assemblée de la tenue d'une réunion le mercredi 19 octobre en Mairie de Gramat concernant le projet photovoltaïque porté par la CNR. Etaient présents M. le Sous-Préfet de Gourdon, deux représentants de la CNR ainsi que deux membres de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Un hectare, parmi les dix hectares du projet photovoltaïque initial, est composé d'une zone de déchets à neutraliser sans construction possible et doit être couvert d'un système imperméable qui sera, quel que soit le devenir du projet de la CNR, à prendre en charge par la commune. Le coût estimé à l'heure actuelle est de 20 €/m² ce qui porterait le coût de la couverture à environ 200 000 à 300 000 €. Des subventions vont être recherchées.

M. COUSTOU estime que la présence d'un incinérateur et le caractère sauvage de la décharge à la suite de sa fermeture ont été aggravés par la typologie du lieu, à savoir une doline.

M. SYLVESTRE précise qu'à l'heure actuelle il n'y a aucune preuve de pollution mais aucune preuve non plus que cela n'arrivera pas.

Projet de méthanisation du Périé

M. COUSTOU demande ce qu'il en est du démenti qui devait être fait suite à la mention du vote favorable du conseil municipal sur ce projet dans le rapport du commissaire enquêteur. M. SYLVESTRE indique qu'un démenti oral a été fait à la Préfecture et qu'un courrier sera envoyé.